



# Rapport annuel de mise en œuvre 2021

## France - Objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » - Bretagne

### PARTIE A

#### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP003
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 mai 2022

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs. ....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] ..</b>	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a .....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c .....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a .....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b .....	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d .....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a .....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c .....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e .....	34
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii .....	36
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU .....	38
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 4 / 10iii .....	39
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 4 .....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 13i .....	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 .....	47
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6.....	49
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 .....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 .....	51
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	52
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	53
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	55
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	55

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013].....	56
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	61
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	63
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>64</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>68</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>71</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>72</b>
BREIZH UP .....	72
<i>participations et quasi-participations</i> .....	75
PRET REBOND - BPI France .....	79
<i>Prêt Rebond FEDER</i> .....	81
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>85</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>87</b>
10.1. Grands projets.....	87
10.2. Plans d'action communs.....	90
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>93</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	93
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	94
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	94
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....</b>	<b>95</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	95
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	97
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>98</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>99</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	99
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	99

14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	99
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 99 <i>ATLSBS</i> .....	<i>101</i>
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	103
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées .....	103
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>104</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>105</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>106</b>
	<b>Documents .....</b>	<b>107</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>108</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le Programme FEDER-FSE Bretagne a connu **une année 2021 très dynamique, combinant une trajectoire d'avancement positive de son enveloppe initiale et l'intégration des nouveaux financements REACT-EU, en réponse à la crise engendrée par le Covid-19.**

#### Une programmation de l'enveloppe initiale en voie de clôture, sous pilotage resserré

Concernant l'enveloppe initiale du programme, l'avancement est conforme aux attendus de l'AG, tant pour la programmation des dossiers que la certification des dépenses. **Le taux de programmation du PO (hors REACT-EU) s'établit ainsi à 91,7% pour le FEDER (715 projets - 281,8 M€) et à 125,2% pour le FSE (6 opérations représentant 345 lots de formation, et assistance technique - 77,8 M€).** Si on neutralise la sur-programmation FSE, la programmation globale de l'enveloppe initiale du programme se situe à 93,2%.

#### *FEDER:*

Concernant le FEDER, **147 nouveaux dossiers ont été programmés, pour un montant complémentaire FEDER de 39,2 M€.** Le rééquilibrage progressif des taux d'avancement de chaque axe, et dorénavant de chaque objectif spécifique, se poursuit et témoigne de l'effet positif des mesures de dynamisation mises en oeuvre, tant sur les dispositifs les plus en retard de programmation, que sur les Investissements Territoriaux Intégrés.

Les Axes 1 et 2 restent ceux présentant le meilleur taux d'avancement, avec des taux respectifs de programmation de 94,7% (+8 points) et 105% (+14 points). L'Axe 3 a poursuivi son rattrapage et présente fin 2021 un taux de programmation qui atteint dorénavant 76,1% (+9 points). Les tendances constatées sur le 1er trimestre 2022 confirment la dynamique très forte sur ce dernier axe puisqu'au 31.03.2022, ce taux se situe à 80,6%.

Le principal fait marquant en 2021 est la poursuite d'un haut niveau d'engagement des dossiers relevant des ITI, représentant plus de 40% des dossiers programmés sur l'année, dans la continuité de 2020. Plus de 70% de l'enveloppe financière de ce volet territorial est aujourd'hui définitivement programmé (60% fin 2020). Les dispositifs relevant des ITI sont quasiment les seuls à présenter encore des enveloppes restant à engager définitivement; la sélection locale opérée en amont par les pays et métropoles est dorénavant terminée. L'Autorité de gestion a mis en place un pilotage resserré de la clôture de la mise en oeuvre de ces ITI avec tous les territoires concernés, pour que les dernières phases de dépôt final des dossiers, de programmation puis paiement soient les plus fluides et rapides possibles, dans la perspective de la clôture générale du programme.

Informations clés sur les instruments financiers :

- Breizh Up: 9 investissements ou réinvestissements ont été réalisés en 2021, portant à 42 le total d'investissements depuis sa création
- Prêt Rebond (relance): réabondé en 2021, avec une cible nouvelle de 350 entreprises; 182 prêts octroyés fin 2021

La situation de la programmation du FEDER reste donc satisfaisante sur l'ensemble des Axes. Les perspectives d'atterrissage financier par axe continuent de s'ajuster et pourraient nécessiter un remaquetage final lors d'une révision de Programme opérationnel, envisagée le cas échéant fin 2022. Cette révision permettrait également au besoin la mise à jour des cibles de certains indicateurs de performance. Elle sera engagée si les ajustements ne peuvent s'inscrire dans les flexibilités autorisées à la clôture du programme.

*FSE :*

Conformément au calendrier prévisionnel de mise en oeuvre des marchés de formation portés par la Région Bretagne, la programmation avait été clôturée fin 2019. Seul le volet d'assistance technique restait à programmer, ce qui a été fait courant 2021, avec l'entrée en vigueur de l'assistance technique forfaitaire après révision du programme. Les marchés de formation cofinancés ont continué à être déployés et ce sont un peu plus de **19 300 demandeurs d'emploi** qui ont dorénavant pu bénéficier de formations qualifiantes au 31.12.2021.

#### L'intégration de nouveaux financements pour la relance et la résilience de la Bretagne en réponse à la crise sanitaire

L'année 2021 a été marquée par l'intégration d'une dotation financière complémentaire REACT-EU, inscrite dans le programme à travers la création des nouveaux axes 7 et 8. Mise en oeuvre par du FEDER, cette enveloppe d'un montant initial de 74 M€ intervient sur 3 volets principaux : celui de la transition verte, majoritairement en soutien aux transports doux et à l'efficacité énergétique du bâti, de la transition numérique et de la relance économique par la modernisation des entreprises et le soutien à la création. 27 projets avaient été sélectionnés fin 2021, pour un montant total de 6,7 M€, soit 9% de l'enveloppe initiale.

#### Des seuils de dégagement d'office à nouveau dépassés

Constaté depuis le démarrage, le **rythme de certification** des dépenses a de nouveau été important en 2021, **permettant dès l'automne d'atteindre les objectifs de dégagement d'office** fixés, tant pour le FEDER que le FSE.

Ainsi, au 31/12/2021, si l'on tient compte des certifications de dépenses réalisées après les deux derniers appels de fonds de l'année et qui ne seront déclarés à la Commission qu'en 2022, les **montants certifiés** atteignaient au total **210,9 M€ (+53,2 M€ en un an)**, à raison de 35,6 M€ (+11,2 M€) pour le FSE et 175,3 (+42 M€) pour le FEDER. Ceci représente 57% de la maquette initiale du programme, et plus de 60% de l'enveloppe programmée (hors sur-programmation). Les seuils de dégagement d'office ont ainsi été de nouveau dépassés, à hauteur de 5,5 M€ pour le FSE et de 26,2 M€ pour le FEDER.

L'avance constatée depuis le démarrage se maintient donc à des niveaux élevés pour les 2 fonds, dûs à la fois au rythme de réalisation des projets programmés et au pilotage mis en place très tôt dans la programmation sur ce volet spécifique ; cette avance est d'autant plus importante que le profil financier du programme concentre des volumes très importants sur les deux dernières années de mise en oeuvre; cette donnée est encore plus prégnante avec l'intégration de REACT-EU dont la totalité de l'enveloppe sera à justifier dans le même délai. L'Autorité de gestion reste donc très vigilante, dans un contexte qui va voir se cumuler à compter de 2022 la clôture de cette période de programmation et l'engagement des nouveaux programmes.

#### Une conformité de mise en oeuvre de nouveau constatée lors des audits

Enfin, l'année 2021 a confirmé les constats de conformité déjà réalisés antérieurement par la CICC, à l'issue de la nouvelle campagne d'audits. Ceci concerne tant le système de gestion et de contrôle de l'AG que le traitement des opérations sur lesquelles les corrections financières constatées sont restées mineures et inférieures au seuil de 2%. Un audit de la Commission européenne sur l'année comptable 2018-2019 est toujours en cours au stade de rédaction de ce RAMO; au regard du dernier rapport reçu, le taux d'irrégularité final devrait rester inférieur à 2% sur l'année comptable concernée.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE	L'Axe 1 a continué à progresser, avec un taux de programmation fin 2021 de 94,5% (+8 points) pour un montant total de 88,5 M€. Comme en 2020, cette hausse s'appuie uniquement sur la programmation de nouvelles opérations en matière d'usages numériques, en particulier issues des Investissements Territoriaux Intégrés. Signe de l'accélération de la programmation de ce volet, la hausse est plus marquée qu'en 2020, avec 17 nouveaux dossiers programmés, contre seulement 9 en 2020. Conformément à l'approche intégrée, les projets sélectionnés s'inscrivent dans des stratégies locales de déploiement de nouveaux services en ligne à la population, de renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'éducation, de tourisme, d'aide à l'accompagnement des personnes en difficultés (personnes âgées, publics éloignés de l'emploi, public bénéficiant d'aide à domicile notamment), ou bien encore de patrimoine. A noter pour 2021, la programmation également de projets d'envergure plus régionale, notamment en matière culturelle ou bien de plate-formes administratives. L'objectif 1.1 portant le grand projet Bretagne Très Haut Débit est resté stable quant à lui ; le déploiement du projet se poursuit sur l'ensemble du territoire, avec plus de 16 000 prises supplémentaires, sur la base de l'avancement de la certification des dépenses à fin 2021. Les travaux menés au cours des années 2020 et 2021 se sont nécessairement un peu ralentis par rapport au prévisionnel, compte-tenu du contexte sanitaire mais également des pénuries de matériaux. Il n'y a toutefois pas d'inquiétude sur la clôture finale de ce projet dans le calendrier d'éligibilité du programme.
2	DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES	L'année 2021 pour l'Axe 2 se situe toujours dans la même dynamique, avec un profil d'avancement assez linéaire; elle a constitué la dernière année réelle de programmation puisque l'enveloppe est dorénavant programmée à 103,5% (97,1 M€- 468 projets). 50 nouveaux projets ont été sélectionnés en 2021. Enseignement supérieur/recherche (OS 21): le rythme sur cet OS reste toujours linéaire et atteint 102,4% (+8 pts) ; 22 nouveaux projets de recherche ont été programmés, en cohérence avec les secteurs de spécialisation intelligente retenus en Bretagne (technologies numériques, alimentation, activités maritimes, technologies industrielles de pointe...). Innovation (OS 22): bien que déjà en sur-programmation fin 2020, 7 nouveaux projets ont été sélectionnés sur cet objectif, par anticipation d'ajustements ultérieurs ; ils concernent l'ensemble des dispositifs de l'OS: soutien à la chaîne de maturation de l'innovation, aux projets collaboratifs, aux projets industriels (dispositif initié en 2020 et présentant une très forte valeur ajoutée), et au suivi de la S3. Entreprises (OS23): cet objectif avait retrouvé une

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		dynamique forte en 2020, qui s'est confirmée en 2021, avec la programmation de 21 nouveaux dossiers pour un montant total de 5,6 M€; le taux de programmation de l'OS atteint dorénavant 89,2%; les projets sélectionnés sont principalement issus de l'appel à projets pour accompagner les PME bretonnes vers l'industrie du futur, ouvert en 2020 et qui a connu une très forte réussite; en complément, de nouveaux dossiers de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire ont aussi été programmés.
3	SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE	L'avancement de l'Axe 3 a poursuivi son rattrapage engagé depuis maintenant 3 ans. Il présentait fin 2021 un taux de programmation de 76% (+9 points); 55 nouveaux dossiers ont été sélectionnés au cours de l'année, contre 46 en 2020 et 27 en 2019, sur l'ensemble des objectifs, mais de manière encore plus prégnante sur l'OS 32, qui présentait le plus de retard. Energies renouvelables (OS 31): 13 nouveaux projets ont été programmés; aux côtés des projets locaux de production d'énergie renouvelable, la programmation de nouvelles opérations s'est poursuivie dans le cadre d'un appel à projets régional sur les smart-grids. Rénovation énergétique de l'habitat (OS 32): 34 nouveaux projets sélectionnés au cours de l'année 2021 (27 en 2020) qui devraient permettre la rénovation de plus de 1500 logements sociaux supplémentaires sur l'ensemble du territoire breton. Intermodalité/transports doux (OS 33): 8 nouveaux projets ont été sélectionnés, notamment des projets d'intermodalité permettant de faciliter les raccordements entre réseaux collectifs de transport, et en matière de transport doux. La dynamique retrouvée sur cet Axe témoigne encore en 2021 de l'effet positif des mesures prises ces dernières années, que ce soit sur le volet des ITI ou dans le cadre de dispositifs à échelle régionale. Le pilotage très fin mis en place avec les territoires concernés sur la partie ITI, pour s'assurer de la fluidité de la chaîne de traitement de la sélection locale au paiement final des dossiers porte ses fruits et devra se poursuivre.
4	DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	La programmation de l'Axe 4 avait été clôturée en 2019, avec la sélection d'une dernière opération. Le taux de programmation, à hauteur de 126,15% de la maquette n'a donc pas évolué en 2021; une réflexion est toutefois engagée pour réduire cette sur-programmation très prudentielle, au vu des tendances de réalisation finale constatées sur les 1ers marchés. Pour mémoire, à date, ce sont au total 383 formations qui devraient être mises en œuvre d'ici 2023, au bénéfice d'environ 21000 demandeurs d'emploi (nombre prévisionnel). La répartition par filières des formations cofinancées se présente ainsi: 41,2% pour la filière bâtiment-construction / éco-construction, 29,5% pour la filière industrielle, 12% pour la filière tourisme / éco-tourisme, 5% pour la filière alimentaire, 4,2% pour la filière numérique, 4,1% pour la

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		filière santé, 3,4% pour la filière transport et mobilité. Fin 2021, plus de 19 300 participants étaient déjà entrés en formation, dont 36,3% de chômeurs de longue durée et un quart de jeunes de moins de 25 ans, des proportions stables par rapport à 2020. Près de la moitié d'entre eux détient un diplôme de niveau CITE 1 ou 2. En terme de résultat immédiat, 63% des participants ont obtenu une qualification à l'issue de leur formation; six mois après leur sortie, ils sont 62% à avoir obtenu un emploi. Ces taux restent relativement stables par rapport aux années précédentes.
5	ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)	L'Axe 5 permet l'accompagnement des dépenses engagées au titre de la mise en œuvre du PO, dans son volet FEDER d'une part, et pour certaines dépenses transversales aux fonds européens d'autre part. Cet Axe est dorénavant entièrement programmé, suite à l'introduction d'un nouveau fonctionnement forfaitaire, validé par la Commission européenne lors d'une révision du programme courant 2021. Ce mécanisme permet à l'Autorité de gestion d'être remboursée progressivement des dépenses engagées pour la mise en œuvre du programme, dans toutes ses dimensions, au fur et à mesure des appels de fonds réalisés. A date du 31.12.2021, l'AG a perçu un montant total de remboursement de 2,5 M€. Les dépenses prises en charge couvrent principalement celles relatives aux ressources humaines et coûts indirects afférents, les assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'AG (évaluation, soutien à l'instruction notamment dans le cadre des dossiers de réhabilitation énergétique des logements sociaux,...), pour les audits d'opérations, ainsi que l'organisation des évènements partenariaux et les actions de communication.
6	ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)	L'année 2021 a permis de définitivement programmer l'intégralité de l'enveloppe de l'Axe 6 relatif aux dépenses d'assistance technique du FSE. Cette programmation restait dans l'attente du passage au système d'assistance technique forfaitaire, rendu effectif courant 2021, en même temps que pour l'Axe 5. Sur la base des appels de fonds réalisés après démarrage de ce système, l'AG a perçu au 31.12.2021 0,4 M€ de remboursement des dépenses engagées spécifiquement pour la mise en oeuvre du volet FSE du programme, essentiellement constitué des ressources humaines dédiées.
7	ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA RESILIENCE DE LA BRETAGNE (REACT-EU)	Ce nouvel Axe porte l'ensemble des dispositifs d'aide déployés dans le cadre de l'enveloppe complémentaire REACT-EU, dotée au titre de 2021 de 74 M€. L'année 2021 a été consacrée au dialogue régional et territorial sur l'utilisation de ces crédits ; mené par grandes thématiques et par EPCI, ce dialogue a conduit à établir une liste prévisionnelle de projets à financer qui

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		ont commencé à être programmés à compter de l'été 2021. Ainsi, au 31.12.2021, les crédits étaient engagés sur 27 opérations, pour un montant FEDER de 6,7 M€. Un pilotage spécifique de cette enveloppe a été mis également en place, compte-tenu du calendrier très resserré de son utilisation, tous les projets financés devant être achevés, payés et avoir fait l'objet des vérifications de gestion finales d'ici fin 2023, comme le reste du programme. Trois volets principaux sont déployés: transition verte (budget prévisionnel sur la base de l'enveloppe complète 2021/2022: 62 M€), transition numérique (18 M€), relance et transition économique (9 M€). La majeure partie des 1ers dossiers programmés concernaient le volet économique, issus d'un appel à projets régional; les 1ers projets des territoires arrivaient en programmation fin 2021.
8	ASSISTANCE TECHNIQUE (REACT-EU)	En parallèle de l'axe 7 d'intervention REACT-EU, un nouvel axe d'assistance technique est également venu compléter le programme en 2021, portant les crédits d'assistance technique soutenant la mise en oeuvre de la programmation de ce volet. L'Autorité de gestion a renforcé ses ressources humaines afin de faire face aux enjeux de déploiement rapide de cette enveloppe, avec 8 ETP supplémentaires d'instruction / gestion des dossiers. L'enveloppe d'assistance technique est intégralement programmée fin 2021, fonctionnant elle aussi par système forfaitaire de remboursement, sur la base des futurs dépenses REACT-EU qui seront intégrées aux appels de fonds. Les remboursements n'avaient pas encore démarré fin 2021, les transmissions des 1ères dépenses des bénéficiaires étant seulement en démarrage compte-tenu du déploiement récent des dispositifs.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			88 281,00			Valeur au 01/05 2022 égale à 91 994 soit près de 60% de la valeur cible. Compte-tenu de la valeur programmée et de la dynamique de paiement mise en place depuis décembre 2021, l'AG est confiante sur l'atteinte de la cible minimale dans le courant de l'année 2022.
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			249 000,00			Cibles 2018 et 2023 atteintes et dépassées en programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	72 039,00			55 401,00			55 401,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	249 000,00			240 000,00			240 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	%	Plus développées	6,20	2013	68,40	51,00		Observatoire de l'Arcep : <a href="https://maconnexioninternet.arcep.fr/">https://maconnexioninternet.arcep.fr/</a> - locaux à 30 Mbit/s et plus en décembre 2021.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	42,00		42,00		6,20		6,20	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	6,20		6,20		6,20	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			153,00			progression importante des paiements en 2021. La cible 2023 est atteinte à près de 93%
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			191,00			73 dossiers programmés au 31/12/2021 accompagnant le développement de 191 nouveaux services.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	80,00			63,00			45,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	153,00			148,00			127,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés		0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés		0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	%	Plus développées	79,00	2013	90,00	92,00		Source : Eurostat : ménages ayant un accès internet à domicile par région NUTS 2 (dernière mise à jour datant du 30 mars 2022 - très léger infléchissement en 2021 (1%), mais la valeur cible est atteinte.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	93,00		93,00		89,00		86,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	83,00		83,00		83,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			9 918,39			Le RAMO 2019 a marqué un changement de méthodologie de reporting pour l'indicateur IC 25. Conformément à la révision de cet indicateur en 2018, la cible 2023 embarque en effet les projets faisant l'objet de plusieurs phases impliquant parfois une prise en compte multiple des chercheurs, sur des équipements différents. En vue d'une cohérence avec les données des autres PO à l'échelle européenne, ce chiffre a été corrigé. (Sans corrections, F = 18 307) avec 167 dossiers soldés, soit 88.43% de la cible atteinte.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			10 778,00			Cf. propos précédents. La correction des éventuelles prises en compte multiples liées au phasage des projets fait l'objet d'un suivi détaillé dans un tableau dédié mis à jour chaque année. Sans correction, S = 27 226.07 (229 dossiers programmés).
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			617,00			La cible 2023 est désormais dépassée avec 8 dossiers comptabilisés.
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			630,00			En programmation, la cible 2023 est dépassée au 31/12/2021 avec 9 dossiers conventionnés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	9 314,34			8 865,85			6 657,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	10 762,20			10 619,70			20 916,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	359,00			359,00			116,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	530,00			530,00			310,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 296,05	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	17 847,65	0,00	0,00	6 376,00	0,00	0,00	1 997,50	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	190,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES21	DIRD Administrations	M€	Plus développées	582,00	2011	800,00	746,00		Données 2021 sur l'année 2019 (année N-2) en cours de consolidation par le Ministère de enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI -SIS).

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	746,00		746,00		746,00		693,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	671,00		721,00		800,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			63,00			41 dossiers soldés au 31/12/2021. La valeur cible minimale à atteindre pour 2023 est dépassée ( 78.75%) .
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			174,00			99 dossiers programmés au 31/12/2021.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			47,00			Indicateur porté à 60 en réalisations partielles.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			116,00			En programmation les objectifs 2023 sont désormais dépassés, portés par la forte dynamique des projets structurants de recherche collaborative.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			11 620 009,85			70 dossiers soldés au 31/12/2021, 28 sur l'action 2.2.1 et 42 sur l'action 2.2.3. La cible 2023 est dépassée.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			34 782 254,50			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
		introduire des produits nouveaux pour l'entreprise									
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	2 340 000,00			1 656 350,00			Dossier soldé en 2021. La valeur est inférieure au montant programmé car moins de masques qu'initialement prévu ont été livrés.
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	2 340 000,00			1 986 174,65			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020.
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	Number of tests possible	Plus développées	100 000,00			0,00			Au 31/12/2021 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	Number of tests possible	Plus développées	100 000,00			0,00			Au 31/12/2021 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR	Plus développées	1 300 000,00			0,00			Au 31/12/2021 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR	Plus développées	1 300 000,00			0,00			Au 31/12/2021 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	2 000 000,00			1 901 000,00			Dossier soldé en 2021. La valeur est inférieure au montant programmé car moins de masques qu'initialement prévu ont été livrés.
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	2 000 000,00			2 000 000,00			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020.
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			81,00			28 dossiers soldés au 31/12/2021. La cible 2023 est désormais dépassée.
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			144,00			Les valeurs saisies sont conformes à la compréhension de l'indicateur au niveau national (1 opération = 1 projet), avec quelques exceptions à la marge, notamment pour les dossiers portés par la SATT, qui peuvent englober un ensemble de projets innovants.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	52,00			44,00			44,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	152,00			157,00			114,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	36,00			28,00			28,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	101,00			107,00			74,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	9 658 166,65			5 166 825,69			3 193 146,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	26 916 332,09			25 604 236,93			16 756 366,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 986 174,65			0,00			0,00		
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	2 000 000,00			0,00			0,00		
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	52,00			26,00			26,00		
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	128,00			111,00			96,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	99,00			90,00			36,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	59,00			50,00			36,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 121 566,11			545 865,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	12 525 540,47			10 413 872,00			5 866 439,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	17,00			9,00			0,00		
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	54,00			39,00			24,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00		
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00		
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00		
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00		
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	0,00		
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2.2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES22	DIRD Entreprises	M€	Plus développées	1 015,00	2011	1 380,00	1 100,00		MESRI- SIES, Données provisoires au 31/12/2020 MAJ RAMO 2021, édition d'avril 2022.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 100,00		1 127,00		1 060,00		1 082,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 082,00		1 082,00		1 015,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			517,00			En 2021, 42 entreprises financées sur Breizh up, 182 sur le prêt rebond et 10 autres dossiers soldés totalisant 293 entreprises financées = 517 entreprises (63.5% de la cible 2023 atteinte, 80.6% si l'on comptabilise également les dossiers avec acomptes).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			618,00			Au 31/12/2021, 34 dossiers programmés (+ les instruments financiers)
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			6,00			Au 31/12/2021, 6 entreprises financées sur cette priorité.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			23,00			Au 31/12/2021, 23 dossiers programmés (+19 entreprise en 2021).
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			224,00			Instruments financiers Breizh Up et prêt rebond (42 +182)
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			383,00			Instruments financiers Breizh Up et prêt rebond (33+ 350)
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			290,00			6 dossiers soldés au 31/12/2021; en réalisation partielles, la valeur de l'indicateur est portée à 391. A titre d'information, au 01/05/2022 IC 04 = 415 en réalisations partielles soit 53.3 % de la cible.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			606,00			11 dossiers programmés au 31/12/2021.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2021, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			91 723 433,00			Au 31/12/2021, en réalisations partielles, la valeur de l'indicateur cumule les réalisations du fonds Breizh up (23 905 619 €) et celles du prêt rebond (67 817 814 €).
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			30 550 000,00			La valeur saisie prend en considération les valeurs prévisionnelles du prêt rebond et de l'IS Breizh up : 17.3 M€ + 13.25M€
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	2 000 000,00			5 000 000,00			L'enveloppe est totalement consommée au 31/12/2021.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	2 000 000,00			5 000 000,00			Dossier EU 001153 programmé à la CRPE de juillet 2020 et modifié par avenant début 2021, portant la cible d'entreprises à 350.
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	140,00			182,00			Le dossier n'était pas soldé au 31/12/2021. 182 entreprises financées au 31/12/2021.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	140,00			350,00			Dossier EU 001153 programmé à la CRPE de juillet 2020 et modifié par avenant début 2021, portant l'abondement FEDER à hauteur de 5M€ (+ 3M€) avec une cible de 350 entreprises.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	174,00			84,00			73,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	625,00			940,00			941,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	63,00			25,00			14,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	175,00			35,00			35,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	111,00			59,00			59,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	454,00			905,00			906,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	3 291 739,40			125 739,40			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	22 989 991,05			9 966 491,05			9 992 891,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	2 000 000,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	2 000 000,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	30,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	140,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	238,00			157,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	10,00			2,00			0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00			35,00			35,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	142,00			122,00			122,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 650 000,00			8 847 336,00			8 847 336,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2.3 - Renforcer le potentiel productif des PME Bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	%	Plus développées	1,82	2011	1,63	0,51		Sources : Altares (défaillances 2021), Eurostat (nombre d'entreprises 2018). Une baisse est enregistrée de nouveau cette année en raison de la politique d'aides accordée aux entreprises et en lien avec la COVID 19 décidée par le gouvernement français depuis 2020. Une hausse est à prévoir dans les années à venir.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	0,68		1,11		1,34		1,37	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,47		1,82		1,82	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			78,30			13 dossiers soldés au 31/12/2021.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			112,12			Au 31/12/2021, 37 dossiers sont programmés avec notamment 2 projets ambitieux qui permettent de dépasser la cible initialement définie.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			31 953,91			11 dossiers soldés au 31/12/2021 . La cible 2023 est dépassée avec le solde en 2021 du dossier lié à la création d'une unité de granulation de bois-énergie
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			32 507,70			La cible 2023 est largement dépassée en programmation en raison du dossier lié à la création d'une unité de granulation de bois-énergie (indicateur à 22 540). Au 31/12/2021, 37 dossiers étaient programmés.
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			89,00			Le dossier n'est pas encore soldé, mais la cible, en acompte, est atteinte à 89%.
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			100,00			Le dossier a été totalement programmé en CRPE en mai 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,77			0,65			0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	147,04			142,78			102,16	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 929,28			2 889,00			0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	31 789,33			31 402,26			25 805,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	89,00			60,67			60,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	100,00			100,00			100,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	101,60	0,00	0,00	101,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	%	Plus développées	57,00	2010	87,00	79,00		Source : RTE bilan électrique 2020, région Bretagne

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	75,00		75,00		75,00		62,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	62,00		57,00		57,00	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			2 144,00			Au 31/12/2021, 74 dossiers sont soldés totalisant 2 144 ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré. Au 01/05/2022 la valeur de cet indicateur était égale à 2 368, soit 65.48 % de la cible 2023.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			3 717,00			La programmation atteint 105 dossiers sur cette action au 31/12/2021. A titre d'information, la cible 2023 était d'ores et déjà dépassée au 01/05/22 (valeur à 5 310)
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			4 097,16			74 dossiers soldés au 31/12/2021.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			6 346,51			105 dossiers programmés sur cette mesure avec une valeur prévisionnelle de l'indicateur à 6 346.51 tonnes de CO2eq. La méthodologie de calcul des indicateurs proposée par l'opérateur (Tribu Energie) diffère pour quelques foyers concernés par un changement de mode de chauffage. La prochaine révision du PO donnera lieu à une expertise sur ce sujet pour savoir s'il est opportun de modifier la cible ou d'exclure les dossiers concernés par ces valeurs à l'échelle différente.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 482,00			388,00			298,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 228,00			1 721,00			1 140,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 830,69			457,85			568,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 108,75			3 237,00			2 174,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	176,00	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	154,36	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3.2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	Ktep	Plus développées	2 400,00	2010	1 488,00	1 828,00		Données disponibles sur l'OEB, dernière actualisation au 30/11/2020

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 828,00		1 828,00		1 828,00		1 886,32	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 886,32		1 886,32		1 886,32	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			9,00			9 opérations prises en compte au 31/12/2021: Vitré, Saint Briec, Brest, Morlaix, Redon, Montauban, Quédillac, Guingamp et l'espace Korrigou du PEM Rennes. 14 PEM en réalisations partielles au 31/12/2021 soit 77.7 % de la cible.
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			22,00			24 dossiers programmés au 31/12/2021 permettant la création ou l'amélioration de 22 nouveaux pôles/services multimodaux. La cible 2023 est dépassée.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	8,00			5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	13,00			11,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	6,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	Millions de voyages par an	Plus développées	124,00	2012	161,00	201,00		La dernière donnée issue du mémento des transports - DREAL Bretagne, édition 2019 du 24/08/2020 n' a pas encore été actualisée pour 2020. Cette donnée sera sollicitée, pour actualisation dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'axe 3 du PO qui démarrera à l'automne 2022.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	201,00		201,00		201,00		201,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	201,00		154,48		150,45	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					185,00	137,00	48,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					12 078,00	8 606,00	3 472,00					176,00	49,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00%	%	12 078,00	8 606,00	3 472,00	0,76				176,00	49,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 435,00	958,00	477,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					5 101,00	3 677,00	1 424,00					113,00	29,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					11 988,00	8 474,00	3 514,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					383,00	261,00	122,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					4 378,00	3 121,00	1 257,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	4,00	1,00	49,00	10,00	22,00	12,00	32,00	19,00	24,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	547,00	134,00	1 512,00	496,00	1 699,00	802,00	1 590,00	700,00	1 872,00	772,00	1 192,00	517,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	547,00	134,00	1 512,00	496,00	1 699,00	802,00	1 590,00	700,00	1 872,00	772,00	1 192,00	517,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	19,00	3,00	266,00	134,00	240,00	108,00	250,00	118,00	167,00	88,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	376,00	93,00	943,00	313,00	715,00	364,00	651,00	273,00	528,00	213,00	345,00	139,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	97,00	46,00	2 289,00	993,00	2 254,00	964,00	2 537,00	1 076,00	1 269,00	391,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	3,00	1,00	102,00	51,00	52,00	26,00	82,00	38,00	22,00	6,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	35,00	14,00	997,00	466,00	954,00	376,00	720,00	287,00	415,00	114,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	6,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	18,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	18,00	2,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	16,00	26,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	6,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	28,00	44,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00



Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	20 890,00	14 301,00	6 589,00	19 318,00	14 012,00	5 306,00	0,92	0,98	0,81	665,00	564,00	101,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	6 596,00	4 516,00	2 080,00	7 011,00	4 883,00	2 128,00	1,06	1,08	1,02	188,00	156,00	32,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 959,00	4 080,00	1 879,00	4 711,00	3 591,00	1 120,00	0,79	0,88	0,60	173,00	152,00	21,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				558,00	390,00	168,00				14,00	13,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				555,00	390,00	165,00				14,00	13,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 499,00	1 711,00	788,00	9 044,00	6 659,00	2 385,00	3,62	3,89	3,03	352,00	296,00	56,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	15 409,00	10 549,00	4 860,00	4 976,00	3 433,00	1 543,00	0,32	0,33	0,32	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 982,00	2 041,00	940,00	5 298,00	3 920,00	1 378,00	1,78	1,92	1,47	313,00	268,00	45,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 590,00	1 962,00	628,00				145,00	130,00	15,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1 274,00	872,00	402,00	1 604,00	1 228,00	376,00	1,26	1,41	0,94	30,00	28,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 805,00	1 235,00	569,00	5 055,00	3 785,00	1 270,00	2,80	3,06	2,23	421,00	359,00	62,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					87 091,00						19 318,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 097,00	1 692,00	405,00	3 102,00	2 335,00	767,00	3 686,00	2 534,00	1 152,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	639,00	509,00	130,00	838,00	589,00	249,00	1 512,00	985,00	527,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	491,00	446,00	45,00	782,00	633,00	149,00	910,00	647,00	263,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	44,00	34,00	10,00	78,00	59,00	19,00	162,00	105,00	57,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	44,00	34,00	10,00	75,00	59,00	16,00	162,00	105,00	57,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 094,00	866,00	228,00	1 205,00	862,00	343,00	1 767,00	1 246,00	521,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	63,00	53,00	10,00	613,00	471,00	142,00	1 182,00	792,00	390,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	940,00	773,00	167,00	1 284,00	1 002,00	282,00	737,00	496,00	241,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	383,00	330,00	53,00	604,00	483,00	121,00	624,00	424,00	200,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	99,00	76,00	23,00	217,00	166,00	51,00	405,00	312,00	93,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 280,00	1 034,00	246,00	1 641,00	1 238,00	403,00	366,00	220,00	146,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		18 653,00			16 556,00			13 454,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 289,00	2 302,00	987,00	3 752,00	2 649,00	1 103,00	2 591,00	1 852,00	739,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 323,00	885,00	438,00	1 529,00	1 056,00	473,00	942,00	679,00	263,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	773,00	554,00	219,00	876,00	654,00	222,00	656,00	477,00	179,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00	53,00	38,00	15,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00	53,00	38,00	15,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 565,00	1 133,00	432,00	1 822,00	1 326,00	496,00	1 219,00	914,00	305,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 076,00	745,00	331,00	1 181,00	804,00	377,00	803,00	542,00	261,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	648,00	424,00	224,00	749,00	519,00	230,00	569,00	396,00	173,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	431,00	314,00	117,00	232,00	157,00	75,00	167,00	120,00	47,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	326,00	245,00	81,00	309,00	237,00	72,00	210,00	158,00	52,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	335,00	221,00	114,00	533,00	380,00	153,00	471,00	325,00	146,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			9 768,00			6 479,00			2 727,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	136,00	84,00	52,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	40,00	24,00	16,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	50,00	28,00	22,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	20,00	16,00	4,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	58,00	26,00	32,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	58,00	42,00	16,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	4,00	4,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	8,00	6,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	8,00	8,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
Total général des participants			136,00		

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	13 366,00	9 151,00	4 215,00	12 930,00	9 288,00	3 642,00	0,97	1,01	0,86	447,00	374,00	73,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	1 565,00	1 071,00	494,00	1 079,00	743,00	336,00	0,69	0,69	0,68	31,00	25,00	6,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes												
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	1 416,00	1 122,00	294,00	2 081,00	1 528,00	553,00	2 388,00	1 633,00	755,00	2 246,00	1 572,00	674,00	2 521,00	1 757,00	764,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	106,00	90,00	16,00	161,00	115,00	46,00	226,00	149,00	77,00	192,00	124,00	68,00	226,00	149,00	77,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	1 749,00	1 248,00	501,00	82,00	54,00	28,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	133,00	89,00	44,00	4,00	2,00	2,00

Axe prioritaire	7 - ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA RESILIENCE DE LA BRETAGNE (REACT-EU)
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 13i**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		20,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		20,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		10,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		10,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR		500 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR		500 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		4 000 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		4 000 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	EUR		6 000 000,00			0,00			Il n'y avait pas encore de paiements sur cette action au 31/12/2021
S	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	EUR		6 000 000,00			2 553 576,00			24 dossiers programmés sur ce dispositif.
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		30,00			0,00			Aucun dossiers soldés au 31/12/2021.
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		30,00			19,00			24 dossiers programmés sur ce dispositif.
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises		0,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises		0,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		100,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		100,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR		500 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR		500 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	m²		16 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
S	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	m²		16 000,00			0,00			Au 31/12/2021, il n'y avait pas d'actions programmées abondant cet indicateur
F	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	Nombre		12,00			0,00			L'opération n'était pas soldée au 31/12/2021.
S	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	Nombre		12,00			3,00			Un dossier programmé.
F	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre		10,00			0,00			L'opération n'était pas soldée au 31/12/2021.
S	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre		10,00			2,00			Deux dossiers programmés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
F	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00			0,00			0,00		
S	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00			0,00			0,00		
F	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
F	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00			0,00			0,00		
S	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
F	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00			0,00			0,00		
S	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00			0,00			0,00		
F	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
F	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00			0,00			0,00		
S	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00		
F	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00		
S	CV20	Soutien aux PME pour le fonds de roulement (subventions)	0,00		
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00		
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00		
S	RC019	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	0,00		
F	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00		
S	SP711	Nombre de nouveaux services, systèmes de transports durables créés ou améliorés	0,00		
F	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00		
S	SP712	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00		

Axe prioritaire	7 - ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA RESILIENCE DE LA BRETAGNE (REACT-EU)
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	7.1 - Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
RES71	Evolution de l'emploi salarié privé entre le T1 2021 et le T4 2023 (indic. REACT-EU)	%		0,00	2020	1,80	3,40		Données au T4 2021 (comparées à celles du T1 2021 avec une valeur de référence = 19 301.6 emplois salariés dans le public);Données INSEE, mars 2022.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
RES71	Evolution de l'emploi salarié privé entre le T1 2021 et le T4 2023 (indic. REACT-EU)	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES71	Evolution de l'emploi salarié privé entre le T1 2021 et le T4 2023 (indic. REACT-EU)	0,00		0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5**

Axe prioritaire		5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					35,35			
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					35,35			
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					13,00			Un comité de suivi en consultation écrite et l'autre en visioconférence. 11 CRPE organisées : 1 présentielle et une hybride.
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					13,00			
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					353 424,00			7 240 visiteurs en moyenne/mois Twitter : 1 445 abonnés Facebook : 525 mentions « j'aime », 729 abonnés LinkedIn : 120 abonnés en 1 mois (lancement en décembre)
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					353 424,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	35,35	0,00	0,00	34,35	0,00	0,00	34,85	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	34,35	0,00	0,00	34,35	0,00	0,00	34,85	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	14,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	14,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	266 544,00	0,00	0,00	209 388,00	0,00	0,00	148 344,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	266 544,00	0,00	0,00	209 388,00	0,00	0,00	148 344,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	3,50	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	3,50	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	2,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	2,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	0,00	0,00	0,00

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Catégorie de région</b>	2020			2019			2018					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Catégorie de région</b>	2017			2016			2015					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>ID</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Catégorie de région</b>	2014											
			Total	Hommes	Femmes									

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		Nombre				112,85	0,00	0,00						13,00		
AT3	Nombre de visites sur le site web		Connexions				353 424,00	0,00	0,00						86 880,00		
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		ETP				81,20	0,00	0,00						10,75		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes												
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		11,85	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		57 156,00	0,00	0,00	61 044,00	0,00	0,00	37 656,00	0,00	0,00	58 452,00	0,00	0,00	39 729,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		11,85	0,00	0,00	11,85	0,00	0,00	11,85	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		9,80	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8**

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE (REACT-EU)
-----------------	-------------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	ETP		8,00			8,00			Sans objet objet jusqu'à 2020
S	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	ETP		8,00			8,00			Sans objet jusqu'à 2020

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00			0,00			0,00		
S	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00			0,00			0,00		
S	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00		
S	AT81	Nombre d'ETP mobilisés (indic. REACT-EU)	0,00		

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	554
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	210
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	341

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2021 Cumul - hommes	2021 Cumul - femmes	2021 Total annuel	2021 Total annuel - hommes	2021 Total annuel - femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	153 266 382,20					
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	88 281,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	582,00					
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	9 918,39					
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	155 754 791,24					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 144,00					
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	156 218 576,52					
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	9,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	19 318,00	14 012,00	5 306,00	665,00	564,00	101,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	70 496 462,41					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2019 Cumul total	2018 Cumul total	Observations
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	106 810 401,03	46 520 563,00	42 015 723,64	
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	72 039,00	55 401,00	55 401,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	226,00	128,00	117,00	
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	9 314,34	8 865,85	6 657,00	
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	126 420 834,31	93 838 750,00	49 942 287,14	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 482,00	388,00	298,00	
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	126 138 338,19	91 867 505,00	62 716 113,70	
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	8,00	5,00	5,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	18 653,00	16 556,00	13 454,00	
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	48 886 878,95	36 764 024,00	29 117 157,41	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	2 247 170,00	700 990,16	0,00	0,00
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	10,00	2,00	0,00	0,00
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	2 296,05	35,00	0,00	0,00
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	33 342 419,00	10 941 043,30	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	84,00	48,00	0,00	0,00
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	30 176 329,00	6 841 968,00	0,00	0,00
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	9 768,00	6 479,00	2 727,00	136,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	9 718 245,65	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	40882110			259 541 117,00		
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	51740			155 222,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	63			902,00		
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	3263			20 700,00		
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	41 858 378			265 738 978,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	299			3 790,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 930 942			272 548 179,00		
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	2			18,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	7047			20 890,00		
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	17 666 308.94			119 655 798,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	259 541 118,00	36,11%	303 191 366,31	116,82%	301 341 786,83	153 478 732,84	59,13%	70
2	FEDER	Plus développées	Total	265 738 977,00	35,30%	257 581 153,14	96,93%	206 967 196,79	159 884 107,10	60,17%	468
3	FEDER	Plus développées	Total	272 548 180,00	40,00%	263 537 753,07	96,69%	233 876 278,07	160 389 064,54	58,85%	166
4	FSE	Plus développées	Total	119 645 910,00	50,00%	150 929 934,22	126,15%	150 929 934,22	71 055 091,03	59,39%	6
7	FEDER REACT-EU		Total	72 400 000,00	100,00%	14 057 269,64	19,42%	5 046 735,81	148 375,50	0,20%	26
5	FEDER	Plus développées	Total	21 511 510,00	50,00%	23 146 313,83	107,60%	23 134 974,30	5 040 621,80	23,43%	11
6	FSE	Plus développées	Total	4 739 488,00	50,00%	4 739 488,00	100,00%	4 739 488,00	774 630,14	16,34%	1
8	FEDER REACT-EU		Total	3 268 052,00	50,00%	4 000 000,00	122,40%	4 000 000,00	0,00	0,00%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>819 339 785,00</b>	<b>37,51%</b>	<b>847 456 586,35</b>	<b>103,43%</b>	<b>765 320 235,99</b>	<b>478 792 526,28</b>	<b>58,44%</b>	<b>715</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>124 385 398,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>155 669 422,22</b>	<b>125,15%</b>	<b>155 669 422,22</b>	<b>71 829 721,17</b>	<b>57,75%</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER REACT-EU</b>			<b>75 668 052,00</b>	<b>97,84%</b>	<b>18 057 269,64</b>	<b>23,86%</b>	<b>9 046 735,81</b>	<b>148 375,50</b>	<b>0,20%</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>				<b>1 019 393 235,00</b>	<b>43,51%</b>	<b>1 021 183 278,21</b>	<b>100,18%</b>	<b>930 036 394,02</b>	<b>550 770 622,95</b>	<b>54,03%</b>	<b>749</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		24	FR52	278 185 406,94	278 185 406,94	137 275 301,59	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		13	FR52	1 155 732,60	913 572,47	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		24	FR52	217 057,94	113 750,00	149 021,95	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		13	FR52	691 917,46	674 609,69	364 418,73	9
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		15	FR52	270 290,00	270 290,00	214 708,96	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		19	FR52	29 051,43	29 051,43	26 201,43	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		22	FR52	27 908,20	22 641,94	27 908,20	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		24	FR52	218 741,93	169 842,05	217 281,12	5
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		12	FR52	1 005 543,78	1 005 543,78	863 866,55	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		24	FR52	4 275 000,00	4 275 000,00	1 982 279,93	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	01	02		13	FR52	199 260,00	199 260,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	01	02		21	FR52	85 547,52	85 547,52	85 547,52	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	03	02		13	FR52	93 272,83	93 272,83	93 272,63	2
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR52	1 699 555,42	1 699 555,42	1 699 555,42	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		18	FR52	268 800,00	268 800,00	222 282,54	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		23	FR52	224 118,00	162 059,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		13	FR52	856 235,14	681 215,57	129 461,98	4
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		23	FR52	121 347,13	99 396,26	127 091,06	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		24	FR52	1 033 587,00	1 033 587,00	633 802,59	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		13	FR52	627 698,98	551 234,23	323 605,34	9
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		15	FR52	866 701,00	448 433,10	821 490,16	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		18	FR52	10 112,19	10 112,19	10 112,19	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		19	FR52	136 652,00	136 652,00	152 764,25	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		24	FR52	200 313,09	190 590,77	188 409,35	6
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		18	FR52	2 744 783,91	2 744 783,91	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR52	5 824 804,00	5 824 804,00	6 028 062,10	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		24	FR52	56 842,66	31 955,14	38 267,82	1
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	03	02		13	FR52	562 251,18	201 805,57	507 565,01	2
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	03	02		13	FR52	249 859,43	209 859,47	200 631,02	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR52	1 252 974,55	1 009 154,55	1 095 823,40	4
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		03	FR52	1 311 386,20	317 937,93	1 173 944,67	3
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		04	FR52	596 085,00	131 138,70	435 517,00	1
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR52	6 003 481,00	1 424 884,72	1 856 900,00	11
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR52	381 797,64	167 310,00	202 076,38	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		22	FR52	232 917,00	80 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR52	1 058 180,00	339 132,62	0,00	5
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	FR52	20 000 000,00	20 000 000,00	15 000 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	03		16	FR52	13 834 325,00	5 000 000,00	3 458 581,25	1
2	FEDER	Plus développées	053	01	07	07	01		20	FR52	1 986 174,65	1 986 174,65	1 684 571,25	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	01		10	FR52	2 657 000,00	1 195 650,00	2 186 824,19	2
2	FEDER	Plus développées	057	01	07	07	01		03	FR52	2 672 370,11	751 425,78	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	057	01	07	07	01		05	FR52	1 903 102,05	475 775,51	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	057	01	07	07	01		10	FR52	1 236 424,00	309 106,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		01	FR52	161 498,00	161 498,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		03	FR52	200 000,00	200 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		06	FR52	1 162 000,00	1 162 000,00	1 161 236,99	3
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		11	FR52	442 500,00	442 500,00	442 636,29	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		13	FR52	13 707 914,00	13 707 914,00	9 848 722,57	30
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		18	FR52	300 000,00	300 000,00	282 366,90	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR52	7 636 035,09	7 477 397,09	5 649 835,16	23
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		22	FR52	47 372 070,00	47 372 070,00	39 484 909,28	33
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR52	29 352 907,95	29 163 639,95	16 827 202,67	95
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		22	FR52	150 000,00	150 000,00	150 351,34	1
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		24	FR52	3 454 495,62	3 031 710,62	2 658 825,87	8
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR52	305 500,00	305 500,00	307 412,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		13	FR52	5 488 714,75	5 488 714,75	2 641 506,94	14
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR52	1 432 598,00	1 432 598,00	827 814,15	4
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR52	6 052 891,38	5 329 667,01	4 042 417,36	16
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR52	9 507 741,79	9 397 043,79	5 050 882,22	33
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR52	336 108,00	252 081,00	338 490,53	1
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		19	FR52	151 008,00	120 806,20	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		22	FR52	2 902 168,52	2 716 744,82	1 057 074,72	9
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR52	15 765 759,23	14 299 367,20	13 445 403,41	36
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		01	FR52	1 749 701,50	862 111,42	291 207,14	6
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		02	FR52	1 367 887,00	659 908,50	440 777,05	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		03	FR52	292 477,80	87 743,00	223 288,75	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		05	FR52	5 289 693,00	2 156 875,00	4 793 393,83	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		06	FR52	6 311 865,40	2 720 429,43	2 302 309,88	18
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR52	342 380,00	154 071,00	162 015,61	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		13	FR52	2 021 906,95	815 415,00	1 743 865,29	7
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		20	FR52	4 256 334,66	2 126 153,00	1 246 650,57	13
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR52	487 701,00	219 464,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR52	28 651 012,32	18 084 692,67	15 662 706,97	59
2	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		11	FR52	2 000 000,00	500 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR52	519 987,50	259 993,75	186 787,50	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR52	371 620,00	201 421,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR52	854 681,50	598 277,00	744 402,95	1
2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		01	FR52	259 996,15	129 998,85	251 480,29	1
2	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	FR52	3 048 755,38	2 700 854,83	1 619 718,13	6
3	FEDER	Plus développées	001	01	07	03	04		10	FR52	344 745,23	224 084,40	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	07	03	04		22	FR52	4 912 332,00	1 934 828,25	4 100 159,36	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	03	04		10	FR52	11 841 809,58	11 006 242,83	9 067 093,42	4
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		10	FR52	10 682 273,54	4 370 331,22	5 373 990,00	3
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		22	FR52	3 559 500,00	2 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		24	FR52	2 557 717,20	1 150 972,74	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	010	01	07	03	04		22	FR52	307 950,30	264 650,30	149 543,30	3
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		09	FR52	90 632,00	90 632,00	90 632,00	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		22	FR52	1 957 030,85	1 873 141,99	1 820 113,34	7
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		24	FR52	552 458,84	552 458,84	536 118,43	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	03	04		10	FR52	301 676,00	78 571,00	265 138,97	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	03	04		22	FR52	528 201,93	528 201,93	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		08	FR52	31 813 356,88	31 813 356,88	28 315 327,39	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		10	FR52	1 563 246,11	1 563 246,11	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		08	FR52	1 255 686,16	488 325,21	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		21	FR52	6 761 008,41	6 685 164,56	2 690 672,53	9
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		22	FR52	816 207,41	624 952,94	796 056,42	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		24	FR52	356 715,58	169 250,00	348 948,53	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		08	FR52	2 024 440,19	2 013 973,65	2 022 403,78	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		21	FR52	22 804 897,01	18 092 410,65	9 094 129,04	42
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		22	FR52	3 411 356,72	3 377 580,19	3 404 049,03	3
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		24	FR52	222 058,90	100 514,72	222 058,70	1
3	FEDER	Plus développées	015	01	07	07	04		10	FR52	2 241 550,00	1 134 672,50	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	023	01	07	03	04		22	FR52	2 653 889,94	1 480 760,54	2 120 444,07	6
3	FEDER	Plus développées	023	01	07	07	04		22	FR52	817 910,68	531 641,94	33 144,70	1
3	FEDER	Plus développées	023	02	07	03	04		22	FR52	676 390,27	676 390,27	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	01	04		12	FR52	52 751 956,03	52 751 956,03	16 756 784,79	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	03	04		12	FR52	58 640 073,76	58 640 073,76	50 101 105,40	12
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	07	04		12	FR52	13 819 495,70	13 792 059,28	8 059 435,02	7
3	FEDER	Plus développées	043	01	07	03	04		12	FR52	5 498 809,00	5 498 809,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	07	07	04		12	FR52	974 366,53	974 366,53	972 957,79	1
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		21	FR52	3 543 634,20	1 539 625,44	3 479 316,07	6
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		24	FR52	239 838,40	134 217,00	223 288,15	2
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		08	FR52	193 689,02	193 689,02	192 720,59	1
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		21	FR52	11 968 913,79	6 673 191,44	9 598 060,27	32
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		24	FR52	555 068,84	555 068,84	555 373,45	2
3	FEDER	Plus développées	065	01	07	03	04		10	FR52	296 866,07	296 866,07	0,00	2
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	03	FR52	3 850 981,52	3 850 981,52	2 024 842,03	16
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	05	FR52	1 548 996,00	1 548 996,00	0,00	3
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	07	FR52	44 531 888,87	44 531 888,87	19 576 231,57	91
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	08	FR52	62 429 291,31	62 429 291,31	30 863 830,11	58
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	12	FR52	3 592 958,00	3 592 958,00	0,00	15
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	13	FR52	6 267 723,52	6 267 723,52	4 226 087,97	34
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	15	FR52	21 619 419,40	21 619 419,40	10 692 040,36	96
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	21	FR52	6 204 520,40	6 204 520,40	3 435 304,75	28
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	22	FR52	884 155,20	884 155,20	236 754,24	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		05	FR52	609 998,00	134 199,56	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		06	FR52	1 277 309,22	383 192,77	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		07	FR52	6 271 717,18	1 510 268,67	148 375,50	19
7	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		08	FR52	51 756,00	22 772,64	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		13	FR52	2 000 000,00	500 000,00	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		012	01	07	07	13		22	FR52	2 700 374,13	1 350 187,06	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		036	01	07	07	13		22	FR52	641 673,96	641 673,96	0,00	1
7	FEDER REACT-EU		048	01	07	07	13		18	FR52	504 441,15	504 441,15	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR52	666 950,00	666 950,00	477 460,24	5
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR52	21 076 555,08	21 076 555,08	4 210 176,87	2
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR52	1 150 000,00	1 150 000,00	170 736,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			13	FR52	54 327,66	42 988,13	36 114,59	2
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR52	198 481,09	198 481,09	146 134,10	1
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	13	FR52	4 739 488,00	4 739 488,00	774 630,14	1
8	FEDER REACT-EU		121	01	07	07			24	FR52	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	

coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	7	0,00		0,00	
coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	8	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif  
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

## 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

### 1- Evaluations ex ante :

- **Poursuite de l'évaluation ex ante plurifonds portant sur la mobilisation des instruments financiers pour les programmes européens 21-27**

Comme évoqué dans le dernier RAMO, l'évaluation ex ante portant sur la possible **mobilisation d'instruments financiers sur les programmes européens 21-27 s'est poursuivie en 2021.**

Cette évaluation pluri-fonds confiée au consortium Edater / Teritéo, démarrée en avril 2020 et finalisée en fin d'année 2021, a soutenu la réflexion sur la stratégie globale d'ingénierie financière à l'échelle de la collectivité en tenant compte des besoins de financement par secteur d'activité, des spécificités du territoire, des priorités politiques et des possibilités ouvertes par les nouveaux programmes et par le Programme de Développement Rural (PDR).

Pour le programme FEDER 21-27, cette réflexion a permis non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des fonds structurels européens en fléchant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis (cf. fiches instruments financiers) et en décrivant leur fonctionnement attendu.

- **Evaluation environnementale stratégique (EES) du Programme FEDER / FSE + 2021-2027**

L'exercice d'évaluation environnementale stratégique, démarré en mai 2020 dans le cadre de l'élaboration du projet de programme FEDER-FSE+ 2021-2027, s'est poursuivi en 2021 avec l'accompagnement du bureau d'études E&Y.

Le rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique et le projet de programme FEDER-FSE+ 2021-2027 (première version), pour rappel, ont été soumis à l'Autorité environnementale le 18 décembre 2020 qui a rendu son avis le 25 février 2021.

Après quelques amendements apportés par l'Autorité de gestion, le rapport d'évaluation environnementale stratégique (et le programme) ont été soumis à la consultation du public entre le 6 avril et le 7 mai 2021 inclus. Les deux documents n'ont fait l'objet d'aucune observation et ont permis de finaliser la démarche avec la rédaction de la Déclaration environnementale à la rentrée 2021.

### 2- Evaluations programmées

Les évaluations d'impact des axes 1,3 et 4 du PO, qui devaient démarrer fin 2021 et se poursuivre en 2022 ont été décalées de quelques mois, notamment en raison des travaux complémentaires nécessaires :

- A la détermination des indicateurs et cible du programme REACT EU (premier trimestre 2021)
- Aux réflexions engagées au niveau national, puis régional pour l'analyse du DNSH (dernier trimestre 2021)

### **Suivi-évaluation : réseau, partage d'expérience**

Enfin, le groupe de travail Suivi- Evaluation, coordonné par l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires et dans lequel l'autorité de gestion Bretagne est investie depuis 2016 s'est réuni à plusieurs reprises (en moyenne tous les 1.5 mois) en distanciel exclusivement.

Tout comme pour l'année 2020, l'essentiel des échanges s'est concentré sur la compréhension, le choix des indicateurs et le calcul des cibles pour les indicateurs REACT et les indicateurs du programme 21-27, en lien avec les systèmes d'information à venir. Le dernier trimestre 2021 a également été consacré à l'élaboration d'une méthodologie commune à l'ensemble des régions pour l'analyse du principe de DNSH, en complément de l'ESE.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
EVALUATION EXANTE PORTANT SUR LA MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS 2021-2027 SOUS FORME D'INSTRUMENTS FINANCIERS EN BRETAGNE	FEDER	3	2020	9	2021	Mixte	03	L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. Pour la Région Bretagne, cet exercice obligatoire a minima pour le Programme FEDER / FSE + sur la programmation 2021-2027 a été élargi aux thématiques du FEADER et du FEAMP.	<p>Cette réflexion a permis non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des fonds structurels européens en fléchant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils. Dans ce contexte, les thématiques explorées ont été principalement les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le financement des entreprises (création/reprise, croissance)</li> <li>- l'innovation,</li> <li>- la compétitivité des entreprises (incluant la digitalisation des entreprises<sup>1</sup>)</li> <li>- le financement de la transition énergétique.</li> </ul> <p>Le champ de l'étude a ainsi concerné l'ensemble du cycle de vie (de la création à la transmission/reprise en passant par le développement) des entreprises traditionnelles, industrielles ou innovantes, des exploitations des secteurs agriculture, bois, pêche et aquaculture, mais aussi les EnR, EMR, l'efficacité énergétique et les secteur biodiversité et eau.</p> <p>Les documents associés à cette évaluation sont en consultation libre sur le site europe.bzh.</p>

<p>Evaluation Environnementale Stratégique du programme FEDER FSE + 2021/ 2027</p>	<p>FEDER FSE</p>	<p>5</p>	<p>2020</p>	<p>9</p>	<p>2021</p>	<p>Mixte</p>	<p>01 02 03 04 10</p>	<p>L'EES du Programme FEDER FSE + de la Bretagne répond aux exigences de l'article R122-20 du Code de l'environnement, et se définit comme une démarche itérative entre l'évaluateur et l'autorité en charge d'élaborer le programme, visant à assurer un niveau élevé de prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de ce plan.</p>	<p>Le processus d'évaluation s'est traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'identification des incidences probables de la mise en oeuvre du PO sur l'environnement ;</li> <li>▶ la caractérisation de ces incidences par leur aspect positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, ainsi que leur horizon temporel ;</li> <li>▶ et l'identification de mesures destinées à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser les incidences négatives.</li> </ul> <p>Le rapport environnemental complet est consultable sur le site atelier breton : <a href="https://atelier.bretagne.bzh/">https://atelier.bretagne.bzh/</a></p>
--	----------------------	----------	-------------	----------	-------------	--------------	---------------------------------------	---	--

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2021 pour le PO Bretagne a une nouvelle fois permis de confirmer la bonne qualité de gestion constatée depuis 2014 et la fluidité de sa mise en oeuvre; aucune défaillance particulière ou d'obstacles importants de gestion n'a été identifié et ce, malgré le défi qu'a représenté le cumul des travaux sur le programme initial, l'enveloppe additionnelle REACT-EU et l'accélération de la préparation 2021/2027, dans un contexte persistant de crise sanitaire. **Le bon fonctionnement de ce programme** s'est donc maintenu, comme en attestent les éléments saillants ci-dessous :

- l'avancement de la réalisation financière se maintient, pour les deux fonds, au delà des attendus du dégagement d'office, et est fluide ;
- l'avancement de la programmation et de la mise en oeuvre physique des opérations se situe toujours dans une dynamique positive; le rééquilibrage entre les différents axes s'est poursuivi et la dynamique de programmation des dossiers relevant des ITI s'est accélérée, ce qui était un objectif essentiel de l'année 2021 ;
- la clôture du compte annuel 2019-2020 au printemps 2021 s'est effectuée sans difficulté particulière, avec un taux d'erreur < à 2% et les tendances pour le compte-annuel suivant sont les mêmes, sous réserve de l'examen encore en cours par les services de la Commission européenne.

**L'Autorité de gestion s'est particulièrement mobilisée sur trois volets en 2021 :**

**1/ la définition stratégique des orientations de mise en oeuvre pour REACT-EU et son déploiement rapide:** le processus de révision du programme, des 1ers échanges partenariaux à l'accord final de la CE, s'est déroulé en moins d'un semestre, permettant d'ouvrir très rapidement les dispositifs de financement sur l'ensemble des volets au profit des territoires et porteurs de projets; ceci était indispensable au vu de l'objet même de ces financements. La définition des orientations s'est faite en synergie avec la finalisation de celles qui seront à l'oeuvre sur la période 21/27 d'une part, et celles liées au déploiement de la FRR au niveau national, ceci afin de permettre une véritable complémentarité des aides et éviter tout risque de double financement;

**2/ le renforcement des travaux de pilotage, en préparation de la clôture du programme:** ceci a premièrement concerné le volet "programmation", notamment sur le plan de l'avancement des ITI, déjà évoqué, mais aussi de la récupération des reliquats sur les opérations déjà soldées, permettant de réengager les crédits non utilisés sur d'autres opérations; ceci a aussi concerné le volet "certification", avec un suivi encore plus fin des dossiers en instance, au vu de leur calendrier prévisionnel de réalisation, pour permettre la relance ciblée et rapide des bénéficiaires. L'objectif est de lisser au maximum la charge de gestion sur les 30 mois restant avant clôture définitive, un impératif d'autant plus important avec l'ajout de l'enveloppe financière REACT-EU. Ces travaux vont aussi permettre de mesurer l'éventuel besoin d'ajustement de la maquette financière et/ou des cibles d'indicateurs 2023, à confirmer courant 2022.

**3/ la reprise de l'animation partenariale "en présentiel"**: bien que maintenue malgré la crise sanitaire, mais dans des dispositifs totalement dématérialisés et par voie écrite, l'animation partenariale nécessitait d'être relancée au cours de l'année 2021. Ceci n'a été pleinement possible qu'au cours du second semestre, des dispositifs de visioconférence ayant encore dû être plusieurs fois utilisés sur le début de l'année. Le rythme des échanges a ainsi été plus soutenu qu'en 2020, permettant un dialogue de plus grande qualité, important en particulier pour le déploiement de REACT-EU.

Naturellement, l'Autorité de gestion a poursuivi également tout au long de l'année **ses activités courantes en matière de procédures, de gestion des dossiers et de pilotage général de l'avancement et de la qualité de mise en oeuvre**, de même que l'**accompagnement des services instructeurs**, à l'identique des années antérieures. Outre les rencontres régulières du réseau interne mis en place, la **cellule d'accompagnement des services instructeurs** a connu une activité de support de nouveau en hausse par rapport aux années antérieures, avec 539 accompagnements pour la seule année 2021 (373 en 2020, 279 en 2019), répartis sur toutes les phases de gestion des dossiers et l'ensemble des services. Les sujets d'assistance sont nombreux : éligibilité des dépenses (20%), procédures (27%), aides d'État (5%), vérification des marchés publics (22%), fonctionnement du SI (14%)... Au-delà de l'accompagnement immédiat, l'activité de la cellule d'appui permet aussi d'identifier les éventuels points d'amélioration sur lesquels agir et de produire le cas échéant des notes d'informations pour les services, déclencher une formation spécifique, mener une action ciblée d'accompagnement... Afin de garantir la qualité de la gestion sur toute la période, l'Autorité de gestion est également engagée depuis 2015 dans de nombreuses actions de **maintien des compétences d'instruction et de gestion**. Le plan de formation des agents instructeurs déployé en continu accompagne l'intégration de nouveaux agents en leur apportant le socle nécessaire de connaissances à leur prise de fonction, et l'acquisition d'un niveau d'expertise plus poussé sur certaines thématiques (comptabilité des entreprises, vérification des marchés publics...); cette formation passe aussi par la participation aux réseaux nationaux spécialisés (réglementation, ingénierie financière, aides d'Etat,...), mis en place par l'ANCT. Enfin, l'AG assure un **pilotage permanent de la qualité de la gestion**, notamment au travers des résultats des contrôles et audits, que ce soit ceux opérés dans le cadre de l'instruction/gestion courante des dossiers ou bien lors des audits menés par l'Autorité de certification, l'Autorité d'audit ou les organes d'audit communautaires. Ainsi, des tableaux de suivi des incohérences ou erreurs relevées pendant ces exercices, et des mesures correctrices mises en place sont tenus à jour par les services FEDER et FSE. Ils peuvent amener à adapter si besoin les documents types, les processus de vérification, les guides et formations, les informations aux bénéficiaires... ces adaptations tiennent également compte des échanges nationaux dans les instances de coordination. Dans ce même objectif de qualité, les outils informatiques de l'AG sont aussi maintenus à niveau en permanence, afin d'assurer un haut niveau de dématérialisation pour les bénéficiaires (extranets de dépôt des demandes d'aides et de paiement) et les gestionnaires.

Il s'agit ainsi de **garantir la bonne fiabilité du système de gestion et de contrôle, son amélioration continue et sa fluidité**, tant au niveau des services d'instruction et gestion, que des bénéficiaires. L'avancement financier du PO, en programmation et en réalisation physique et financière, atteste in fine de l'efficacité de ces démarches in itinere.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet pour le RAMO 2021

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	16 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30 avr. 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>BREIZH UP</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Rennes
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé;	Organisme de droit public ou de droit privé

autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	UI Investissement (antérieurement i-source Gestion puis SOFIMAC)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17, rue de Viarmes - 35000 Rennes (France)
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt conforme aux règles de la commande publique. par application de l'article 38 du règlement CE 1303/2013, la sélection s'est opérée sur la base d'une procédure ouverte, transparente et non-discriminatoire.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	16 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	16 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 866 774,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 162 043,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	704 731,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>participations et quasi-participations</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	11 603 277,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 282 622,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	11 328 277,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 062 622,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 062 622,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 265 655,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	42

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	42
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	28
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	28
29.2.1. dont micro-entreprises	18
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	28 686 743,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 781 124,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	23 905 619,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,16
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,70
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	25 679 724,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	10 814 868,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	40 990,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 008 218,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	500 000,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	508 218,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	42,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	17 300 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	23 905 619,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	42,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	5 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	26 mai 2020
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui

<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>PRET REBOND - BPI France</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Maisons-Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1,	Bloc financier séparé

points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31, avenue du Général Leclerc / 94710 Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 juil. 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 834 325,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	5 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	13 834 325,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	8 834 325,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	8 834 325,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêt Rebond FEDER</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	11 198 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 046 957,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 930 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 588 702,00

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 588 702,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	6 341 298,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	200
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	182
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	182
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	182
29.2.1. dont micro-entreprises	127
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	74 159 112,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 341 298,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	67 817 814,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	21,66

39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	8 834 325,00

38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	8 834 325,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	8 834 325,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CV21 - Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5 000 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CV23 - Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	350,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	182,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	350,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	182,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13 250 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	67 817 814,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	350,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	182,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Bretagne Très Haut Débit	2016FR16RFMP001	Approuvé	360 006 542,00	300 005 452,00	2018, T1	10 sept. 2018	2016, T1	2019, T4	1 - 2a	46,00	Construction avancée	Au 31.12.2021, la 1 <sup>è</sup> tranche du grand projet est close et la seconde se poursuit ; ce sont dorénavant plus de 88 000 nouveaux locaux qui ont été raccordés au très haut débit, sur la base des dépenses certifiées. A noter qu'en mars 2022, après traitement d'une nouvelle demande de paiement, l'indicateur réalisé atteint environ 92 000 locaux. Ce ralentissement dans le nombre de raccordements réalisés chaque année est lié à la fois à l'impact de la crise sanitaire et aux pénuries de matériaux qui ont été constatés ces 2 dernières années. Pour autant, les perspectives restent positives quant à la finalisation des travaux du grand projet d'ici la clôture du programme.	14 août 2014	Pas d'observation complémentaire

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Pas de problème majeur de mise en oeuvre identifié, hormis un ralentissement des travaux en 2020/2021 lié au contexte sanitaire et au pénuries de matériaux d'autre part. Aucune inquiétude toutefois sur l'achèvement physique et financier de l'opération dans le calendrier de clôture du programme.

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

Pas de modification prévue de la liste figurant au Programme Opérationnel

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Sans objet

## PARTIE B

**RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

### **11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

#### **11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA RESILIENCE DE LA BRETAGNE (REACT-EU)
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE (REACT-EU)
-----------------	-------------------------------------

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du**

programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
3	61 714 887,75	56,61%
7	2 957 043,71	4,08%
<b>Total</b>	<b>64 671 931,47</b>	<b>14,58%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Ayant fortement soutenu son élaboration, la Région Bretagne est partie prenante depuis l'origine dans la mise en œuvre de la stratégie maritime atlantique ; elle participe ainsi à la fois aux instances et rencontres de mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie, en lien avec le Secrétariat Général à la Mer au niveau national, ainsi qu'à la délégation nationale française dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique. Elle a suivi également avec attention les travaux de révision du plan d'action jusqu'à leur aboutissement en 2020, en lien avec la nouvelle génération de programmes 2021-2027.

C'est pourquoi, en complémentarité avec cette action directe en tant que collectivité, les choix stratégiques opérés avec le partenariat lors de l'élaboration du Programme Opérationnel ont permis d'orienter le FEDER sur certaines priorités du Plan d'action. Un suivi en continu est effectué dans le logiciel de gestion des dossiers cofinancés par le PO, les projets concernés étant identifiés spécifiquement. Au 31 décembre 2021, ce sont dorénavant 92 projets qui contribuent au plan d'action atlantique pour un montant FEDER de 40 M€ depuis le début du programme, soit environ 12,5 % du volume de projets et des financements. En un an, seuls 4 nouveaux projets ont été retenus contre 15 en moyenne sur les 2 dernières années, un ralentissement logique en cette phase de clôture progressive de la programmation.

37,5% de cette enveloppe correspond à un projet emblématique pour la Bretagne: le développement de l'activité relative aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest, porte d'entrée maritime du territoire, au coeur de l'arc atlantique, et base stratégique pour le développement des activités logistiques et industrielles liées aux EMR.

87 des 91 autres projets sont rattachés à l'axe 2 du PO : 63 d'entre eux sur le secteur de la recherche (+3 en un an) et 25 (inchangé) sur le secteur de l'innovation. Ceci confirme la forte expertise de la recherche bretonne dans l'ensemble des secteurs liés à la mer, avec la présence sur le territoire de plusieurs institutions et centres scientifiques reconnus aux niveaux national et international. En outre, la S3 bretonne 2014-2020 a retenu les "activités maritimes pour une croissance bleue" comme DIS et priorise donc la sélection de projets d'innovation dans ce secteur. Les thématiques les plus fréquemment rencontrées dans les projets sélectionnés restent l'observation des océans ou côtière, l'analyse des écosystèmes marins, la détection des pollutions, le développement des énergies marines. Parmi les nouveaux projets accompagnés en 2021, figurent également deux projets soutenus au titre de REACT-EU, dans le cadre d'appels à projets visant à accompagner la relance économique autour de l'Industrie du Futur (secteurs des biotechnologies marines et de la surveillance des océans).

Ainsi, le PO FEDER-FSE Bretagne apporte une contribution importante à la mise en oeuvre des priorités 1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, et 2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique de la stratégie maritime atlantique.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

**Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:**

FEDER	36 964 098,55
FC	0,00
FSE	0,00
Feader	0,00
FEAMP	0,00
tous les autres fonds	0,00
nom de «tous les autres fonds»	

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

cf éléments supra

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**  
**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé citoyen - rapport annuel de mise en oeuvre 2021	Résumé à l'intention des citoyens	16 mai 2022			Résumé citoyen PO FEDER/FSE RAMO 2021		







Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,98 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 244,28 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CV21, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 264 550,47 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 382 912,15 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 42 789,72 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 509,09 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 53 084,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 871,39 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 897,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 102,91 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 300,24 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.